

# EMPR ?



Enseignant Missionné en Pôle Ressources pour les élèves à Difficulté Comportementale  
Enseignant Missionné en Pôle Ressources Troubles du Spectre Autistique

## MISSIONS

- Aide à l'enseignant-e et aux équipes pédagogiques
- Conseil et expertise auprès des IEN concernant les élèves présentant des difficultés

## EMPR POUR QUI ?

- L'EMPR-DC intervient essentiellement auprès des élèves à difficulté d'expression comportementale, ce qui concerne les EBEP (Elèves à Besoin Educatif Particulier) notifiés ou non par la MDPH.
- L'EMPR-TSA intervient pour les élèves présentant des Troubles du Spectre Autistique ou ayant des comportements caractéristiques de ces troubles.



## COMMENT INTERVIENT L'EMPR ?

- Observation afin d'apporter un autre regard (constructif et bienveillant)
- Proposition d'aménagements pédagogiques
- Aide dans la relation école/famille (participation à des équipes éducatives, des ESS, préparation de ces rencontres)
- Lien avec les partenaires
- Aide à la rédaction du Gevasco
- Aide à la rédaction d'un protocole de gestion de crise
- Intervention ou co-intervention auprès de la classe



## COMMENT EST MISSIONNÉ L'EMPR ?

- L'EMPR peut être missionné :
- Directement en urgence par l'IEN
  - Demande d'aide au Pôle Ressources, qui à la lecture de la demande pourra proposer son intervention

## EMPR CE N'EST PAS

~~Un-e AESH~~  
~~un-e enseignant-e à dominante relationnelle~~